



Enfin, le 3^{ème} et dernier texte est un **projet de décret modifiant plusieurs dispositions relatives aux sapeurs-pompiers.**

Lors de sa réunion du 24 novembre 2021, le CSFPT a rendu un avis sur le projet de décret modifiant plusieurs mesures relatives aux sapeurs-pompiers. Compte tenu du délai d'étude par le Conseil d'Etat du projet de décret initial et de la nécessité de voir les mesures les plus urgentes publiées avant la fin de l'année 2021, ce décret a été scindé en deux parties, avec un premier décret publié au Journal officiel le 17 décembre 2021. Un second projet de décret emportant le solde des mesures, a été consolidé. Toutefois, pour donner suite aux échanges intervenus durant les travaux de préparation de ces deux textes, certains ajustements du texte ont été retenus et ont nécessité d'être présentés ce jour au CSFPT, puisqu'ils ne faisaient pas partie du projet de texte pour lequel cette instance avait émis un avis le 24 novembre 2021. Ils ont donc été intégrés au projet de décret soumis ce jour pour avis au CSFPT.

Ce texte a reçu un avis favorable unanime de la part des membres du CSFPT.

Il a fait l'objet du vote suivant :

- **Collège employeur : avis favorable unanime (19).**
- **Collège des organisations syndicales : avis favorable unanime (19).**



Cette séance a par ailleurs été l'occasion de présenter aux membres du CSFPT le rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale, remis le 2 février dernier à la ministre de la transformation et de la fonction publiques.

En préambule, Philippe LAURENT a souligné que ce rapport, commandé par la ministre, n'est pas un rapport du CSFPT. Ses auteurs sont Philippe LAURENT, Corinne DESFORGES et Mathilde ICARD.

Ce rapport constitue « une approche pragmatique en se référant au terrain et vise à répertorier les difficultés liées à une grande méconnaissance de la fonction publique territoriale et des opportunités qu'elle peut représenter auprès des jeunes ».

Le président du CSFPT a par ailleurs indiqué que « les 27 propositions que ce rapport contient s'adressent au Gouvernement mais aussi aux employeurs territoriaux dans leur collectif », insistant sur « la responsabilisation des employeurs territoriaux sur cette question importante ».

Philippe LAURENT a par ailleurs ajouté que « ce rapport n'est pas une fin en soi et lance le débat, afin de mettre à jour le Livre Blanc de la FPT ». A ce titre, il a sollicité la DGCL afin qu'elle puisse effectuer un « panorama des mesures pouvant être mises en œuvre ». Cette dernière a mis en avant la question importante des promotions internes.

Mathilde ICARD, présente lors de cette séance, a présenté une synthèse du rapport et s'est félicitée de la présentation de ce rapport devant les membres du CSFPT, tout en rappelant l'importance que revêt le thème de l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Les représentants des organisations syndicales n'ont pas manqué de réagir à la présentation de ce rapport, alors que le Gouvernement vient d'annoncer une révision à la hausse du point d'indice de la fonction publique avant l'été.